

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 80
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences de la section civile

Bienne, le 24 avril 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section civile, mai + juin 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Objet de la procédure	Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
08 mai 2026 09:00 heures 1:30 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 23 711	action confessatoire audience dans la procédure simplifiée (plaidoiries finales)	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer
21 mai 2026 09:00 heures 2:00 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 25 5272	bail à loyer/bail à ferme autre audience dans la procédure simplifiée	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer
02 juin 2026 14:00 heures 2:00 h Salle 03-11 (3e etage) CIV 25 5135	créance autre débats principaux	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer
04 juin 2026 09:00 heures 3:00 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 25 2789	créance autre débats principaux	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer



09 juin 2026 13:30 heures 2:00 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 25 4918	bail à loyer audience dans la procédure simplifiée	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer
11 juin 2026 09:00 heures 2:00 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 23 4987	contrat de courtage audience dans la procédure simplifiée (suite des débats)	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer
16 juin 2026 13:30 heures 3:00 h Salle 03-11 (3e etage) CIV 23 3293	action en paiement débat principal	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer
16 juin 2026 14:00 heures 2:00 h Salle 03-09 (3e etage) CIV 25 6441	litige droit du travail débat principal	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le secrétariat civil (031 636 42 80).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Le huis clos total ou partiel peut être ordonné lorsque l'intérêt public ou un intérêt digne de protection de l'un des participants à la procédure l'exige (art. 54 al. 3 CPC).